

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **21**
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ -
F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L.
CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **8**
A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILIH I représenté par D. ATIG - Y.
ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE
représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S.
GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : **6**
P. TROADEC - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0084 : *« Programme de France Habitation de 82 logements locatifs sociaux rue Henri Rol-Tanguy - Signature d'une convention de réservation de logements au profit de la Ville3.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement les dispositions des 4^{ème} et 6^{ème} alinéas de son article R. 441-5,

Vu les délibérations DEL-2013-0106 et DEL-2013-0107 du Conseil Municipal du 19 novembre 2013 ayant accordé sa garantie pour le remboursement d'emprunts que la S.A d' H. L. M. l' Athégienne se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour respectivement des montants de 8.651.999 € et de 541.087 €, et, destinés à financer la construction de 78 logements PLUS et de 4 logements PLAI au sein de la Z.A.C Centre Ville rue Henri Rol-Tanguy,

Considérant que suite à la fusion-absorption de la S.A d'H. L. M. l' Athégienne par la S.A d' H. L. M. France Habitation intervenue en 2018, ces garanties d'emprunts ont été transférées de droit à ladite S.A d' H.L.M France Habitation,

DEL – 2019 - 0084

Considérant que ladite S.A d' H. L. M. France Habitation a souhaité que ledit transfert de ces garanties communales soit entériné par le Conseil Municipal et formalisé au travers d'une convention,

Vu la proposition de ladite S.A d' H. L. M. France Habitation de convention de réservation de logements, en contrepartie de ces garanties communales d'emprunts, ci-jointe,

Considérant que ladite S.A d' H. L. M. France Habitation s'y engage à réserver 16 logements au profit de la Ville,

Considérant que ladite S.A d' H. L. M. France Habitation propose que cette convention soit conclue pour une durée de 40 ans à compter de cette année, soit jusqu'en 2059,

Délibère, et,

Prend acte du transfert de droit au profit de la S.A d' H. L. M. France Habitation, suite à la fusion-absorption de la S.A d' H. L. M. l' Athégienne par la S.A d' H. L. M. France Habitation intervenue en 2018, des garanties accordées par le Conseil Municipal pour le remboursement d'emprunts que la S.A d' H. L. M. l' Athégienne se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour respectivement des montants de 8.651.999 € et de 541.087 €, et, destinés à financer la construction de 78 logements PLUS et de 4 logements PLAI au sein de la Z.A.C Centre Ville rue Henri Rol-Tanguy,

Approuve la convention de réservation de logements, en contrepartie de ces garanties communales d'emprunts, à intervenir avec ladite S.A d' H. L. M. France Habitation au profit de la Ville, annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Dit qu'une copie de la présente délibération et qu'un exemplaire de ladite convention seront transmis à ladite S.A d' H. L. M. France Habitation.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote : A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 27 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019